



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU SECRÉTARIAT CITES

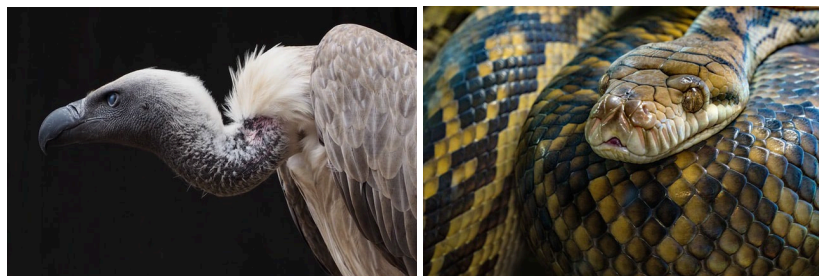
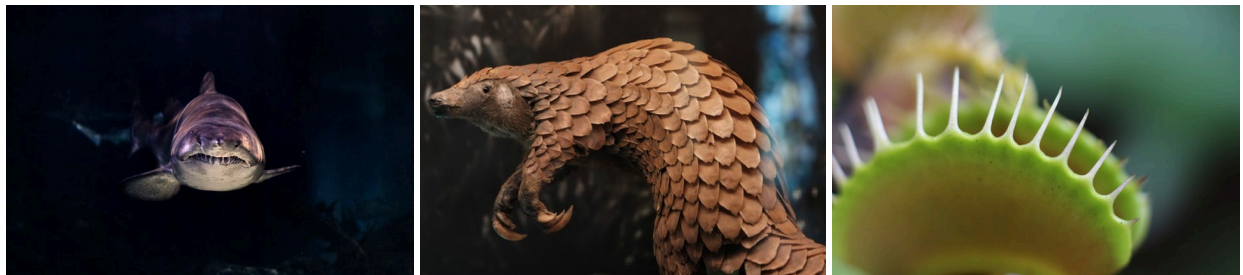


Table des matières :

Avant-propos d'Ivonne Higuero, Secrétaire générale de la CITES .....	3
Première section : À propos de la CITES .....	4
Section II : La CITES en 2019 .....	6
Section III : Le Secrétariat en lumière .....	12
Section IV : Annexes.....	26

## Avant-propos d'Ivonne Higuero, Secrétaire générale de la CITES :



2019 a été une année charnière pour toutes les parties prenantes qui s'efforcent de relever défi pressant de la conservation des espèces sauvages et de la diversité biologique de notre planète, notamment les Parties à la CITES, les organes directeurs et les comités consultatifs scientifiques de la Convention, ainsi que le Secrétariat de la CITES.

En mai 2019, le rapport de l'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a évoqué sans équivoque l'ampleur et la gravité de la crise planétaire que représente la perte de biodiversité : selon le rapport, 1 million d'espèces risquent de disparaître dans les prochaines décennies, ce qui pourrait entraîner des extinctions supplémentaires en cascade susceptibles d'endommager de façon permanente l'ensemble de la biosphère.

Le rapport de l'évaluation mondiale a indiqué qu'au cours des trois dernières décennies, le commerce mondial a été multiplié par huit et l'économie mondiale par six, ce qui a doublé la demande de matériaux vivants provenant de la nature. Cette constatation souligne encore l'importance réelle de la CITES en tant que principal régulateur du commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages précieuses mais vulnérables, et de sa tâche centrale qui consiste à préserver ces espèces d'une surexploitation commerciale qui pourrait mettre en péril leur survie à long terme.

Des délégations de 170 Parties ont participé à la dix-huitième session de la Conférence des Parties (CoP18) à Genève, en Suisse, en août dernier.

Réagissant aux terribles attentats à la bombe du 21 avril 2019, le Comité permanent et le Secrétariat de la CITES ont exprimé leur profonde solidarité avec le gouvernement et le peuple de Sri Lanka. Après un premier report, les Parties se sont montrées à la hauteur de la situation lors de la CoP18 et ont révisé les règles régissant le commerce de dizaines d'espèces menacées par le commerce lié à la surexploitation, à la surpêche ou à la chasse excessive.

C'était ma première CoP depuis que je suis devenue Secrétaire générale, et je suis fière d'avoir supervisé les procédures qui ont permis aux Parties, en déployant des efforts considérables, de donner à notre Convention, vieille de 45 ans, une assise beaucoup plus solide pour l'avenir, en adoptant une Vision stratégique qui vise à faire de la CITES un chef de file capable de promouvoir des changements transformateurs en matière de conservation et de gestion de la faune et de la flore sauvages, et de faire adopter des décisions radicales visant à renforcer son application pour le bien de notre planète et de ses habitants.

La CoP18 a pris un nombre record de 357 décisions et adopté 36 résolutions, ce qui représente le programme de travail le plus ambitieux jamais approuvé par les Parties à la CITES pour les trois années suivantes.

Le Secrétariat de la CITES, sous ma direction, poursuivra nos travaux en maintenant l'élan engendré lors de la CoP18 afin que la Convention puisse continuer à remplir son rôle essentiel de conservation des espèces et des écosystèmes et assurer leur survie pour les générations futures. Nous espérons pouvoir faire état de progrès réels et concrets en 2022, date de la prochaine Conférence des Parties qui se déroulera au Costa Rica.

## Première section : À propos de la CITES

### La CITES en bref

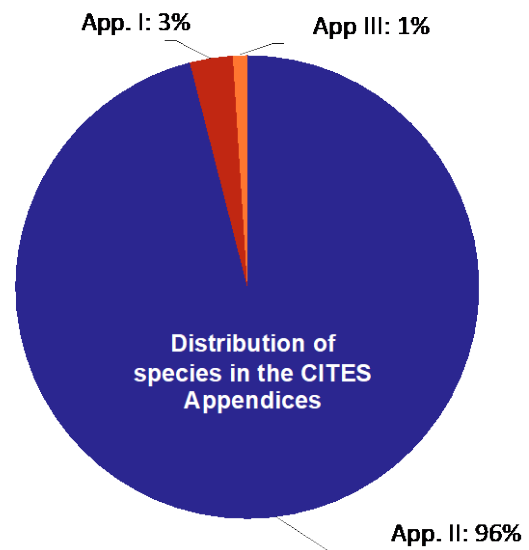
La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) est un accord international entre gouvernements. Elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas leur survie et que ce commerce reste légal, durable et traçable.

La CITES a été rédigée pour donner suite à une résolution adoptée en 1963 à une réunion des membres de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le texte de la Convention a été adopté lors d'une réunion à Washington, États-Unis d'Amérique, de représentants de 80 pays, qui s'est déroulée le 3 mars 1973 ; le 1er juillet 1975, la Convention entrait en vigueur.

La Convention encadre le commerce de près de 38 000 espèces de faune et de flore sauvages et est aujourd'hui appliquée et respectée par 183 Parties (182 États et l'Union européenne). Elle est ainsi l'un des traités les plus anciens et les plus largement adoptés au monde en matière de conservation des espèces.

La CITES soumet à certains contrôles le commerce international des espèces figurant dans trois Annexes différentes. Toute importation, exportation, réexportation et introduction en provenance de la mer d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES doit être autorisée via un système de permis. Ce système est supervisé par les organes de gestion nationaux, qui bénéficient des conseils des autorités scientifiques, tous deux nommés par chaque Partie dans le cadre des exigences de la Convention.

Les Parties décident de l'inscription ou du retrait d'espèces des Annexes I et II, ainsi que de l'augmentation ou de la diminution du niveau de protection des espèces déjà inscrites.



En règle générale, le commerce des espèces inscrites à l'Annexe I est interdit, tandis que le commerce des espèces inscrites à l'Annexe II est autorisé mais contrôlé. La grande majorité des espèces inscrites aux Annexes de la CITES sont à l'Annexe II.

### **Le Secrétariat CITES, les organes directeurs et les comités scientifiques consultatifs de la Convention :**

Les Parties sont le cœur de la Convention CITES et jouent un rôle crucial dans les principaux organes de la Convention : la Conférence des Parties et les trois comités qu'elle a établis : le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes.

Le Secrétariat de la CITES est la dernière pièce du puzzle : son siège se trouve à Genève et il a pour tâche principale de servir les Parties et la Convention dans son ensemble ; il assure la coordination et l'organisation de leurs travaux (voir la section III).

Le Comité permanent, qui est l'organe principal de la Convention, fournit au Secrétariat des orientations politiques concernant l'application de la Convention et supervise la gestion du budget du Secrétariat. Au-delà de ces rôles clés, il coordonne et supervise, le cas échéant, les travaux des autres comités et des groupes de travail convenus. Le Secrétariat exécute les tâches qui lui sont confiées par la Conférence des Parties.

Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes sont chargés de combler les lacunes en termes de connaissances spécialisées, notamment biologiques concernant les espèces animales et végétales qui sont ou pourraient être soumises aux contrôles de la CITES sur leur commerce. Ils fournissent des avis et des conseils scientifiques directement aux Parties, à la Conférence des Parties, au Comité permanent et au Secrétariat ; ils entreprennent des examens périodiques des espèces ; ils analysent l'impact du commerce sur leurs populations et proposent des mesures correctives, si nécessaire.

### **Quelques chiffres à retenir :**

- **Plus de 1 000 000 de transactions CITES par an** : Les organes de gestion CITES délivrent chaque année plus d'un million de permis pour des transactions portant sur des espèces inscrites aux Annexes de la CITES. Les Parties à la CITES sont tenues de produire des rapports annuels sur leurs transactions commerciales impliquant des espèces CITES. Ces rapports sont accessibles au public dans la [Base de Données sur le Commerce CITES](#) qui, en 2019, contenait les enregistrements de plus de 20 millions de transactions.
- **97 % des espèces inscrites à la CITES peuvent être échangées légalement à des fins commerciales** : 96 % des espèces CITES sont inscrites à l'Annexe II et 1 % peuvent être trouvées à l'Annexe III.
- **22% des transactions CITES concernent la flore** : Sur les quelque 20 millions de transactions enregistrées dans la base de données sur le commerce CITES, un peu plus d'un cinquième concerne des espèces végétales. Les 78 % restants concernent des espèces animales.
- **57,3% des Parties à la CITES disposent d'une législation jugée conforme à toutes les exigences de la Convention CITES**, c'est-à-dire qu'elles se sont dotées des outils juridiques nécessaires à une application réussie de la Convention. Le Secrétariat, les Parties et la Conférence des Parties s'efforcent de soutenir les gouvernements qui ne disposent pas encore de ces outils.

## Section II : la CITES en 2019

Aux termes de l'Article XII du texte de la Convention, le Secrétariat CITES doit préparer des rapports annuels à l'intention des Parties sur ses travaux et sur l'application de la Convention. Le présent document, qui porte sur l'année 2019, est le 42e rapport annuel du Secrétariat.

En 2019, une part importante des travaux du Secrétariat a porté sur la préparation et l'organisation de la **18e session de la Conférence des Parties (CoP18)**, qui s'est tenue en août à Genève, en Suisse.



*De gauche à droite : Alain Berset, Conseiller fédéral suisse ; Ivonne Higuero, Secrétaire générale de la CITES ; Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; et Carolina Caceres (Canada), Présidente du Comité permanent CITES, lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence des Parties. [© IISD/ENB | Kiara Worth.](#)*





A l'écran : S. E. M. Thomas Jemmi de Suisse (à droite), Président de la 18e session de la Conférence des Parties et David Morgan (à gauche) Chef, Organes directeurs et services de conférence de la CITES. © IISD/ENB | Kiara Worth.



Image de la salle comble des séances de la CoP18 : 170 Parties étaient représentées et plus de 1 700 délégués, représentants de la société civile et journalistes ont assisté aux débats principaux et aux événements parallèles. © IISD/ENB | Kiara Worth.

## Qu'entend-on par Conférence des Parties (ou CoP) ?

La Conférence des Parties est le forum principal qui permet à toutes les Parties à la Convention de se réunir pour discuter et modifier l'orientation générale et l'application de la CITES. Tous les trois ans, la Conférence des Parties se réunit et examine la mise en œuvre de la Convention. Lors de la session de 2019 de la Conférence des Parties, les Parties se sont réunies pour la dix-huitième fois depuis l'entrée en vigueur de la Convention ; il s'agit donc de la CoP18.

Les sessions de la Conférence des Parties sont les événements les plus marquants sur le calendrier de la CITES. Les Parties ont alors l'occasion :

- D'examiner les progrès accomplis en matière de conservation des espèces inscrites aux Annexes CITES ;
- D'examiner (et le cas échéant d'adopter) les propositions d'amendement des listes d'espèces figurant aux Annexes I et II ;
- D'examiner les projets de documents et les rapports soumis par les Parties, les comités et le Secrétariat CITES ;
- De recommander des mesures permettant d'améliorer l'efficacité de la Convention ; et
- De prendre les dispositions (y compris l'adoption d'un budget) nécessaires pour permettre au Secrétariat de fonctionner efficacement.

Une Partie ou un groupe de Parties peut présenter des propositions d'amendement des Annexes I ou II de la CITES - l'Annexe III de la CITES est amendée unilatéralement. Ces propositions sont alors débattues par les Parties et acceptées par consensus ou soumises au vote, si nécessaire : une majorité des deux tiers est nécessaire pour qu'un amendement aux Annexes soit adopté.



*Vue du pont du Mont-Blanc à Genève, qui enjambe le Rhône, décoré de drapeaux commémoratifs en l'honneur de la 18e session de la Conférence des Parties à la CITES. © IISD/ENB | Kiara Worth.*



En 2019, la Conférence des Parties devait se tenir du 23 mai au 3 juin à Colombo, à Sri Lanka. À la suite des attentats terroristes perpétrés dans la capitale sri-lankaise le 21 avril, il a été décidé de reporter la session en respect des victimes et pour garantir la sécurité des participants. La session de la CoP18 a été déplacée du 17 au 28 août à Genève, en Suisse.

Les débats principaux, ainsi que les 80 événements parallèles, ont été suivis par les représentants de 170 parties et ont réuni près de 1 700 délégués, observateurs de la société civile et journalistes.

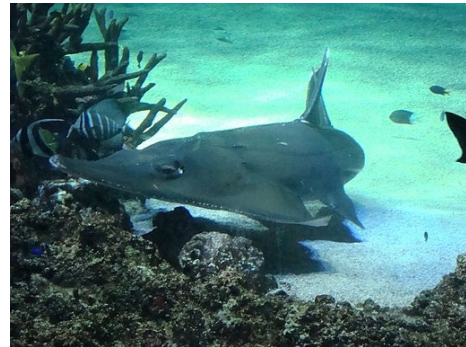
### **Principales décisions et faits marquants de la CoP18 :**

La 18e session de la Conférence des Parties a permis d'adopter de nombreuses décisions majeures en termes d'amendements des Annexes de la CITES et d'examiner les procédures en cours et l'état d'avancement de l'application des résolutions et décisions précédentes.

### **Amendements des Annexes de la CITES et mesures spécifiques aux espèces :**

#### **Espèces marines :**

Les Parties ont convenu d'ajouter 18 nouvelles espèces de requins à l'Annexe II, dans le but de promouvoir une pêche commerciale durable. Il s'agit notamment des **guitares de mer blackchin** et **Rhinobatos granulatus**, très appréciés pour leurs ailerons, ainsi que des **requins-taupes bleus** *Isurus oxyrinchus* et *Isurus paucus*.



*Rhinidae spp*; © rossbennetts, [CC BY 2.0](#), via [Wikimedia Commons](#)

Les Parties ont également ajouté aux Annexes **Rhinidae** spp. ; (sur la photo), ainsi que d'autres espèces marines telles que trois espèces d'holothuries telles que *Holothuria fuscogilva*, *H. nobilis*, et *H. whitmaei*. Les Parties se sont également engagées à poursuivre l'examen du commerce des **anguilles**, des **tortues marines**, des **coraux précieux**, des **esturgeons** et des **hippocampes**, ainsi que des poissons marins d'ornement vivants.

#### **Espèces d'arbres et de plantes :**



*Cedrela odorata*; © Alejandro Bayer Tamayo, [CC BY 2.0](#), via [Wikimedia Commons](#)

Les arbres à bois tropicaux ont dominé les débats sur les espèces de plantes et d'arbres lors de la CoP18. L'arbre national du Malawi, le rare cèdre de Mulanje (*Widdringtonia whytei*), et l'arbre à croissance lente mukula (*Pterocarpus tinctorius*), un type de bois de rose d'Afrique australe et orientale, ont également été ajoutés à l'Annexe II.

Les 17 espèces latino-américaines de **cèdre du genre Cedrela** ont également été inscrites à l'Annexe II, car il semble qu'elles soient très difficiles à distinguer de l'espèce très précieuse ***Cedrela odorata*** (sur la photo).

Une proposition de l'Afrique du Sud visant à exclure les produits d'Aloe finis, prêts pour le commerce de détail d'Aloe, une plante médicinale populaire, du système de permis couvrant cette plante a également été adoptée.

### Mammifères



© Pieter van Noorden, via Unsplash.

Une espèce emblématique, la **girafe** (*Giraffa camelopardalis* ; sur la photo) a été ajoutée à l'Annexe II de la CITES, après constatation par les Parties d'un déclin important de la population de l'espèce, qui a diminué de près de 40 % au cours des 30 dernières années.

La **loutre asiatique à pelage lisse** et **loutre asiatique cendrée** (*Lutrogale perspicillata* et *Aonyx cinerea*) ont été transférées de l'Annexe II à l'Annexe I.

Les Parties ont noté une **reconstitution spectaculaire de la population de vigognes** (*Vicugna vicugna* ; sur la photo) ce qui marque le succès de la Convention qui a fait passer une population régionale de vigognes en Argentine de l'Annexe I à l'Annexe II.

La Conférence des Parties a exhorté le Mexique à intensifier ses **efforts de conservation du marsouin de Californie** (*Phocoena sinus*), en demandant au pays de mobiliser ses autorités juridiques et la marine pour empêcher les pêcheurs et les navires de pénétrer dans le refuge de ce marsouin, une espèce qui est pratiquement éteinte.

Les Parties ont également augmenté les **quotas de chasse au trophée des rhinocéros noirs mâles adultes** (*Diceros bicornis*), en doublant le quota actuel de cinq, sous réserve de contrôles stricts.

Cependant, les propositions de commercialisation de **cornes de rhinocéros blanc du Sud** (*Ceratotherium simum*) en provenance d'Eswatini, et d'animaux vivants et de trophées de chasse en provenance de Namibie, n'ont pas été acceptées.

De même, les délégués n'ont pas accepté les propositions visant à autoriser un commerce limité d'**ivoire provenant d'éléphants d'Afrique**, ce qui signifie que l'interdiction pesant sur ce commerce reste en vigueur.



© Joao Apablaza, via Flickr.

Les Parties ont également examiné les mesures relatives à l'exportation d'éléphants d'Afrique vivants vers des « **destinations appropriées et acceptables** », selon lesquelles les exportations en dehors de leur aire de répartition naturelle ne seront autorisées que dans des « circonstances exceptionnelles », en consultation avec le Comité pour les animaux et le groupe de spécialistes des éléphants de l'UICN, et uniquement si elles présentent des « avantages en matière de conservation *in situ* ».

En outre, les **Parties ont créé l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins**, qui a pour mandat de renforcer la lutte contre la fraude, de s'attaquer au commerce illégal et de promouvoir la collaboration en faveur de la conservation des tigres, des lions, des guépards, des jaguars et des léopards.

## Reptiles



*© Dr. Alexey Yakovlev, via Flickr.*

La Conférence des Parties note une autre preuve du succès de la Convention, à savoir la poursuite de la reconstitution des populations mexicaines de **crocodiles américains** (*Crocodylus acutus* ; photo ci-contre). Les Parties ont transféré l'espèce de l'Annexe I à l'Annexe II.

Cependant, comme le commerce en pleine expansion d'animaux de compagnie exotiques fait lourdement pression sur de nombreuses espèces de **tortues**, de **lézards** et de **geckos**, les Parties à la CITES ont ajouté une gamme étendue d'espèces de ce genre à ses Annexes, comme le lézard pygmée, le gecko léopard, l'iguane à queue épineuse, la vipère à queue

d'araignée et trois espèces de tortues du Viet Nam.

### Stratégie et application de la CITES :

Les Parties ont adopté la [Vision de la stratégie CITES 2021-2030](#), qui expose les ambitions des Parties pour la Convention au cours de la prochaine décennie. Le but est de faire de la CITES l'une des principales conventions visant à promouvoir un changement transformateur, la durabilité environnementale, économique et sociale, et à contribuer à la réalisation des **Objectifs de développement durable à l'horizon 2030**.

Pour pallier le manque de capacités financières ou institutionnelles de certaines Parties à gérer durablement leurs espèces sauvages, la Conférence des Parties a également pris des décisions encourageant le **renforcement des capacités** et d'autres activités visant à améliorer la gestion des espèces sauvages, ainsi que le respect et l'application des règles commerciales de la CITES.

Par ailleurs, le rôle critique des communautés locales et autochtones qui sont en première ligne quand il s'agit de la conservation et de la gestion durable des espèces sauvages, et le besoin de ces communautés d'avoir des revenus et des moyens d'existence adéquats, ont été largement reconnus.

La Conférence a demandé aux Parties de commencer à réfléchir à la meilleure façon d'impliquer les populations autochtones et les communautés locales dans la prise de décision et l'application de la CITES. Le but est de mieux atteindre les objectifs de la Convention tout en reconnaissant que l'utilisation des espèces inscrites à la CITES contribue de manière significative aux moyens d'existence de certaines populations.

## Section III : Le Secrétariat en lumière

### **Le rôle du Secrétariat CITES :**

Le Secrétariat CITES est administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et il est domicilié à la Maison internationale de l'environnement à Genève, Suisse. Le Secrétariat assure le service de la Convention et son personnel est nommé par le PNUE.

Assurant coordination, conseils et services pour le bon fonctionnement de la Convention, le Secrétariat joue un rôle d'interface entre les Parties, les organes directeurs et les comités consultatifs scientifiques, la société civile, les médias et le grand public.

Au nombre de ses responsabilités, on peut notamment citer le soutien et les conseils aux Parties sur des questions d'application de la Convention, scientifiques et de lutte contre la fraude, la diffusion d'informations pertinentes aux Parties, la facilitation de toutes les sessions des organes directeurs et des comités scientifiques consultatifs ; le Secrétariat est le dépositaire des rapports et des données sur le commerce des Parties et il se charge de sensibiliser les médias au travail et à l'impact de la Convention.

En 2019, le personnel du Secrétariat de la CITES comptait 37 membres originaires de plus de 20 pays. Genève est le lieu d'affectation de 31 d'entre eux, tandis que six sont basés au siège du PNUE à Gigiri (Nairobi), au Kenya, pour la mise en œuvre du programme de Suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE).

Le Secrétariat est divisé en plusieurs unités :

- Bureau du Secrétaire général
- Services administratifs (Unité Administration et Finance à partir de 2020)
- Gestion des connaissances et services d'information (Unité Sensibilisation et Projets à partir de 2020)
- Services scientifiques (Unité Science à partir de 2020)
- Services d'appui à la lutte contre la fraude (Unité Lutte contre la fraude à partir de 2020)
- Services des affaires juridiques et respect de la Convention (Unité juridique à partir de 2020)
- Organes directeurs et services de conférence (Unité Organes directeurs à partir de 2020)

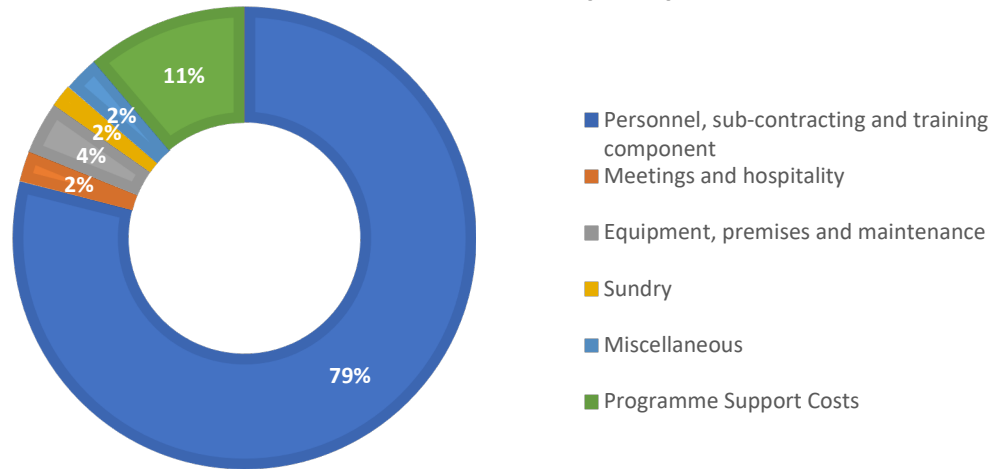
### **Finances de la CITES :**

Les coûts administratifs de base du Secrétariat, de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, du Comité permanent et des comités scientifiques consultatifs, sont financés par le Fonds d'affectation spéciale de la CITES.

Le Fonds d'affectation spéciale est abondé par les contributions des Parties à la Convention, sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies, après ajustement pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention.



### BUDGET OPÉRATIONNEL AU TITRE DU FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR 2019 (USD)



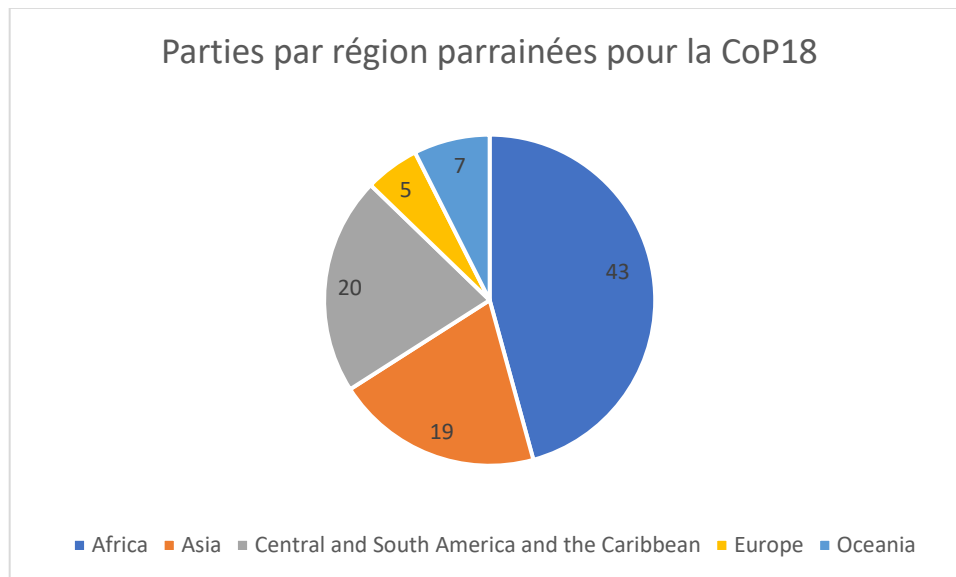
Montant total du budget de fonctionnement du Secrétariat CITES en 2019, en pourcentage ; coût total : \$ 6 643 674

### Points forts des équipes individuelles :

**L'équipe des Services administratifs (ESA)** (Unité Administration et Finance à partir de 2020) :

**L'équipe des Services administratifs (ESA)** est au cœur des activités administratives et financières du Secrétariat de la CITES. Les tâches de l'ESA comprennent, sans s'y limiter, la gestion des ressources humaines, le renforcement des compétences et la gestion des prestations ; la gestion des finances, y compris le Fonds d'affectation spéciale de la CITES et son utilisation pour les programmes chiffrés ; et la supervision de la logistique et de l'approvisionnement pour répondre à tous les besoins du Secrétariat, notamment les voyages et l'achat des fournitures et équipements nécessaires. L'ESA soutient toutes les autres équipes qui contribuent à la mise en œuvre du programme de travail du Secrétariat.

Pendant l'année au cours de laquelle une session de la Conférence des Parties est organisée, le Secrétariat de la CITES s'occupe du Projet des délégués parrainés qui finance les frais de déplacement des délégués de pays en développement pour leur permettre de participer aux sessions de la Conférence des Parties à la CITES. Le Secrétariat a rencontré de graves difficultés en 2019 avec le Projet des délégués parrainés en raison de l'annulation de la session qui devait se dérouler à Sri Lanka. L'ESA a dû annuler tous les billets et les modalités de voyage pour Colombo et tout reprendre zéro pour organiser la session à Genève, en Suisse. Malgré ces changements de dernière minute, avec un budget total de 727 000 USD, le Secrétariat de la CITES a pu faire venir 93 délégués de 93 Parties à la CoP18 à Genève. Le Secrétariat s'engage à faire en sorte que le plus grand nombre de Parties puisse assister aux sessions de la CoP, quelles que soient les ressources financières dont elles disposent pour voyager.



Lorsque la CoP est en session, l'ESA assume aussi bien des tâches très concrètes, telles que la distribution des indemnités journalières de subsistance aux délégués ou la collecte des frais d'inscription auprès des organisations qui ont le statut d'observateur, que des tâches comme le soutien aux négociations du groupe de travail sur le budget.

L'un des aspects les plus concrets du travail de l'ESA est également la collecte des droits d'inscription des organisations ayant le statut d'observateur. Selon la résolution Conf. 18.1, les frais de participation standard pour toutes les organisations ayant le statut d'observateur autres que les Nations Unies et ses agences spécialisées aux sessions de la conférence des Parties sont fixés à un minimum de 600 USD pour le premier délégué et 300 USD pour tout délégué supplémentaire, tandis que les frais de participation sont fixés à 100 USD pour les visiteurs internationaux. Avec 213 organisations ayant le statut d'observateur présentes à la CoP18, le Secrétariat a recueilli 252 000 USD au titre des frais d'inscription. C'est la Conférence des Parties qui décide de l'utilisation des frais d'inscription recueillis.

Toujours lors de la CoP18, les Parties ont planifié l'avenir financier de la Convention au cours de la prochaine période triennale en établissant un groupe de travail sur le budget qui s'est réuni pour examiner les différents scénarios budgétaires présentés par le Secrétariat, à savoir une croissance réelle nulle, une croissance nominale nulle et une croissance progressive. L'ESA est présente aux réunions du groupe de travail pour répondre à toutes les questions et expliquer les scénarios aux Parties intéressées. À l'issue de sa 18e session, la Conférence des Parties a alloué 5 907 043 USD pour 2020, 6 080 945 USD pour 2021 et 6 697 571 USD pour 2022 aux travaux du Secrétariat.

**Gestion des connaissances et services d'information (KMOS)** (Unité Sensibilisation et Projets à partir de 2020) :

L'équipe **Gestion des connaissances et services d'information (KMOS)** soutient le Secrétariat en assumant un large éventail de responsabilités liées à la sensibilisation, aux partenariats et à la communication. Cette équipe est chargée, notamment, de gérer les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le Secrétariat, d'assurer la liaison avec les organisations partenaires et les donateurs, et de maintenir et mettre à jour de nombreux outils de renforcement des capacités mis en ligne par le Secrétariat, tels que les [cours en ligne](#) proposés par la CITES et le [Collège virtuel](#).

Cette unité se charge de tout le travail du Secrétariat en matière de communication, y compris de la gestion du site Web et de la production de documents à des fins de publication (communiqués de presse, informations, contenu sur les réseaux sociaux), ainsi que des relations avec les médias et des activités de sensibilisation.

L'équipe KMOS est également responsable de la planification et de l'organisation des célébrations annuelles de la **Journée mondiale de la vie sauvage**, l'un des événements les plus importants du calendrier du Secrétariat (voir [annexes](#)).

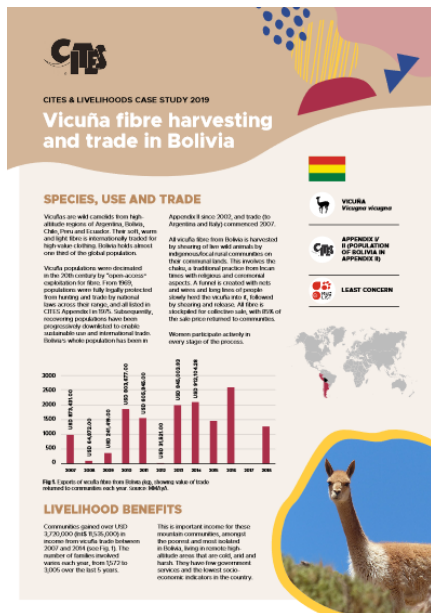
Tout au long de l'année 2019, l'équipe KMOS s'est pleinement mobilisée pour assurer la publication en temps voulu de toutes les informations relatives à la Conférence des Parties, ce qui a contribué à l'importante couverture médiatique de la CoP18.



*Des caméramans et des journalistes enregistrent une séance de la CoP18. © IISD/ENB | Kiara Worth.*

Après la Conférence des Parties, l'équipe KMOS a été chargée de superviser la mise en œuvre d'un ensemble de décisions des Parties à la CITES relatives à l'évaluation des impacts potentiels des décisions d'inscription à la CITES sur les moyens d'existence des communautés rurales et autochtones. Ces décisions découlent d'une reconnaissance de longue date par les Parties à la CITES que toutes les inscriptions aux Annexes de la CITES devraient tenir compte de ces impacts et que ces effets externes devraient être étudiés en profondeur et faire l'objet d'un suivi.





À l'issue de deux ans de recherche, les Parties ont sélectionné 10 études de cas portant sur le commerce ou l'utilisation d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES et examinant la manière dont le commerce légal et durable contribue à la fois à la conservation des espèces et aux moyens d'existence des communautés rurales.

L'équipe KMOS a créé une page Web sur le site de la CITES consacrée au thème des moyens d'existence, et a supervisé la publication d'une série de brochures concises décrivant chaque étude de cas.

Ces études donnent des exemples de bonnes pratiques sur l'utilisation durable d'un large éventail d'espèces, des mammifères aux coraux, en passant par les reptiles, les amphibiens et les poissons.

Les dix études sont affichées sur le site Web de la CITES depuis le début de l'année 2020.

*Étude de cas sur le commerce de fibres de vigogne (Vicugna vicugna, CITES App. I) en Bolivie.*

### Équipe des Services scientifiques (ESS) (Unité Science à partir de 2020) :

Comme son nom l'indique, l'équipe des Services scientifiques (SST) a pour mission d'établir la base des travaux du Secrétariat et des comités consultatifs scientifiques de la CITES. L'équipe est composée d'experts sur l'état de conservation des espèces, ainsi que de spécialistes de la flore et de la faune.

Cette équipe soutient les travaux de tous les acteurs de la Convention dans les domaines qui nécessitent des recherches approfondies, comme les discussions sur l'état de conservation des espèces qui se déroulent généralement lors des sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, l'examen du commerce important ou la supervision des plans de gestion des espèces. L'équipe des services scientifiques est également responsable de la mise en œuvre du Programme de **Suivi de l'abattage illégal d'éléphants** (MIKE ; voir [annexes](#)).

Un autre aspect central des travaux de l'équipe des Services scientifiques est son rôle dans la coordination de tous les partenariats scientifiques auxquels le Secrétariat participe.

#### L'ESS et la flore :

Pour les experts de la flore de l'ESS, l'un de ces partenariats s'est distingué en 2019 : la participation du Secrétariat au [Collaborative Partnership on Forests](#) (CPF)(Partenariat de collaboration sur les forêts).



À la fin de 2018, le Secrétariat a rejoint le CPF, un partenariat informel et volontaire regroupant 15 organisations internationales, institutions et secrétariats déployant des programmes substantiels sur les forêts.

Le CPF a pour mission d'aider à renforcer la gestion, la conservation et l'utilisation durables des forêts et des arbres situés en dehors des forêts dans le monde entier, car

ces systèmes naturels sont essentiels pour dégager des solutions fondées sur la nature nécessaires dans le cadre des efforts déployés pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En 2019, l'équipe des Services scientifiques s'est efforcée de consolider le rôle du Secrétariat en tant que nouveau membre du CPF. Le Secrétariat est également devenu partenaire de l'initiative conjointe du CPF [Sustainable Wood for a Sustainable World Initiative \(SW4SW\)](#) (bois durable pour un monde durable), qui a pour objectif de renforcer les chaînes de valeur du bois durable afin d'améliorer leurs avantages sociaux, économiques et environnementaux.

En officialisant l'ensemble des connaissances, des mécanismes et des réseaux des membres du CPF et en s'appuyant sur leurs connaissances, le Secrétariat a pu ouvrir la voie à un cadre de collaboration pour contribuer plus efficacement à la mise en œuvre dans les délais prévus des dispositions de la CITES relatives aux forêts, notamment aux espèces d'arbres inscrites aux Annexes lors de la CoP18 (Genève, 2019).

## L'ESS et la Faune :

Pour les experts de la faune de l'ESS, l'année 2019 a été dominée par les espèces marines, puisqu'ils ont préparé plusieurs documents pour la Conférence des Parties, dont un [rapport](#) examinant l'application de la Convention aux espèces de requins et de raies inscrites aux Annexes de la CITES.

Le rapport a mis en lumière les travaux du Secrétariat et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visant à soutenir les Parties individuelles et les groupements multilatéraux d'États dans les organisations et organes régionaux de gestion des pêches (ORGP) qui ont déployé des efforts pour mettre en œuvre les décisions antérieures de la CoP relatives aux requins et aux raies. Le rapport a également exploré les implications de l'inscription potentielle de plusieurs nouvelles espèces de requins aux Annexes de la CITES lors de la CoP18.

Les connaissances spécialisées de l'équipe ont également été essentielles à la préparation des célébrations de la Journée mondiale de la vie sauvage en 2019, qui, pour la première fois depuis sa création en 2013, étaient centrées sur « **La vie sous l'eau** ».

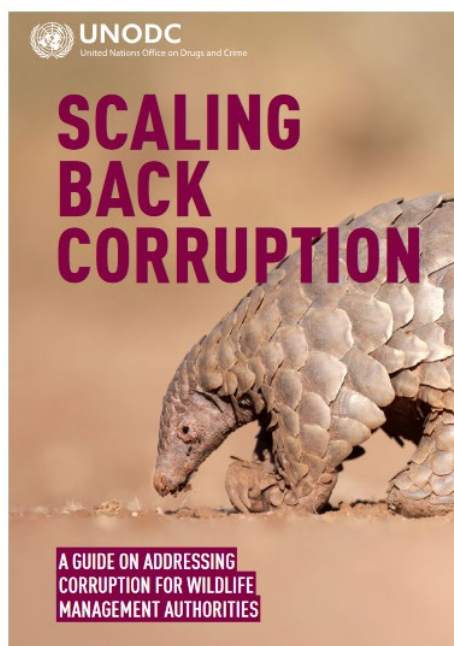


[@Jonas Allert, via Unsplash.](#)

## Équipe des Services d'appui à la lutte contre la fraude (EST) (Unité Lutte contre la fraude depuis 2020) :

Bien que la Convention ait toujours eu pour objectif principal de réglementer le commerce international *légal* des espèces de faune et de flore sauvages, contribuer à répondre à la menace que représente toujours le commerce illégal et le trafic d'espèces sauvages est une lourde tâche, tout comme le fait de s'assurer que les Parties disposent des moyens et des connaissances nécessaires pour faire appliquer toutes les règles de la CITES.

Ce sont les principaux domaines d'activité de l'équipe **des Services d'appui à la lutte contre la fraude**, qui représente le Secrétariat dans tous les efforts des Parties et de leurs agences compétentes visant à renforcer les capacités de lutte contre la fraude, et dans diverses efforts de coopération internationale et interinstitutionnelle ayant pour but de s'attaquer au commerce illégal, au trafic et à d'autres formes de criminalité liée aux espèces sauvages, tels que le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvage (ICCWC, voir [annexes](#)).



Couverture du 'Guide on Addressing Corruption for Wildlife Management Authorities'.

En 2019, l'équipe des **Services d'appui à la lutte contre la fraude** a proposé sa vaste expertise pour aider à la rédaction d'une publication fondamentale : [Scaling Back Corruption, A Guide on Addressing Corruption for Wildlife Management Authorities](#) (voir photo ci-contre).

Ce document a été réalisé et publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) avec pour objectif d'« *aider les organes de gestion des espèces sauvages à lutter contre la corruption qui favorise la criminalité liée aux espèces sauvages, menaçant ainsi la survie de certaines espèces sauvages, privant les communautés et les pays de leurs précieuses ressources et de leurs revenus, et mettant à mal l'état de droit applicable à l'environnement, la gouvernance et les droits humains* ».

Ce manuel a été élaboré en coordination avec l'ONUDC pour faire suite à une décision des Parties à la CITES prise lors de la 17e Conférence des Parties, en 2016, qui demandait au Secrétariat, dans le cadre de son partenariat avec l'ICCWC, d'élaborer des « *lignes directrices qui pourraient être utilisées pour promouvoir des politiques favorisant l'intégrité, et aider les Parties à atténuer les risques de corruption dans la chaîne commerciale en ce qui concerne les spécimens inscrits à la CITES* »

Lors de la CoP18, les Parties ont officiellement reconnu la valeur de ce guide et ont encouragé toutes les Parties à l'utiliser activement car il s'agit d'un outil central permettant d'identifier les risques et les défis posés par la corruption dans leurs procédures de gestion des espèces sauvages et d'y faire face.

Dans le cadre de sa mission de renforcement des capacités, et conformément aux intentions des Parties de mettre à jour et de moderniser en permanence leurs outils et connaissances en matière de lutte contre la fraude, l'équipe des Services d'appui à la lutte contre la fraude a travaillé avec l'ONUDC pour élaborer un **répertoire des laboratoires effectuant des tests médico-légaux sur les espèces sauvages**.



L'unité EST s'est également efforcée de soutenir les Parties dans la **lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages sur Internet** en s'engageant avec INTERPOL, l'un des partenaires du Secrétariat au sein de l'ICCWC, afin d'établir un mécanisme susceptible de renforcer les actions menées par les Parties dans cette lutte de plus en plus difficile contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

## **Affaires juridiques et lutte contre la fraude (LAC) (Unité juridique à partir de 2020) :**

L'équipe des **affaires juridiques et de la lutte contre la fraude (LAC)** est responsable de tous les travaux du Secrétariat relatifs à l'application et au respect de la Convention par les Parties et les acteurs concernés par le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages. L'équipe LAC offre des conseils juridiques pour éclairer les décisions des Parties, des organes directeurs de la CITES et des comités consultatifs scientifiques qui préparent les réglementations liées au commerce dans le cadre de la CITES. Elle traite notamment des questions liées à la législation nationale ou aux annotations qui accompagnent certaines inscriptions aux Annexes de la CITES.

En 2019, quelque 57 % des 183 Parties à la CITES disposent d'une législation de catégorie 1, à savoir une législation nationale jugée adéquate pour répondre aux exigences de la CITES. Le Secrétariat dans son ensemble et l'équipe LAC en particulier travaillent sans relâche pour faire augmenter ce taux.



*Juan Carlos Vasquez (à droite), Chef, Affaire juridiques & et lutte contre la fraude, Secrétariat CITES.*

Dans cet esprit, l'équipe LAC s'efforce de renforcer les capacités des Parties, en améliorant leur arsenal juridique à des fins de pleine application de la Convention.

En 2019, la Conférence des Parties a tenu compte des conseils juridiques du Secrétariat et a adopté le **Programme d'aide au respect de la Convention (PAR)**.

Du point de vue du Secrétariat, ce programme est un moyen d'aider les Parties, en particulier les nations en développement et les

pays à économie en transition, à respecter pleinement à la Convention.

Le PAR, géré par le Secrétariat, qui la suite logique des travaux de la CITES en matière de respect de ses dispositions, servira désormais à soutenir les Parties qui rencontrent des problèmes ou des difficultés persistantes à se conformer aux obligations qui leur incombent au titre de la Convention. L'assistance sera fournie à la demande de toute Partie concernée. Le programme invite également les Parties qui se conforment déjà pleinement à leurs obligations à fournir un soutien technique et/ou financier aux Parties qui en feraient la demande par l'intermédiaire du PAR.

La Conférence des Parties a en outre adopté deux résolutions *Désignation et rôle des organes de gestion* et *Avis d'acquisition légales* - qui représentent des étapes juridiques importantes et comblent des lacunes significatives dans le cadre politique de la CITES.

Toujours dans le contexte du respect de la Convention, la Mauritanie, qui faisait l'objet d'une recommandation de suspension du commerce depuis 2004, a apporté de bonnes nouvelles en 2019. Avec le soutien financier du Secrétariat de la CITES, les autorités mauritaniennes ont pu adopter une nouvelle législation sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui a été

jugée conforme aux exigences de la Convention. En conséquence, le Secrétariat a envoyé une notification aux Parties leur signifiant que la recommandation de suspendre tout commerce d'espèces sauvages avec la Mauritanie avait été retirée.

## Organes directeurs et services de conférence (GBMS) (Unité Organes directeurs à partir de 2020) :

L'équipe des **Organes directeurs et services de conférence (GBMS)** a essentiellement pour tâche de faciliter les réunions des comités statutaires CITES et de la Conférence des Parties.

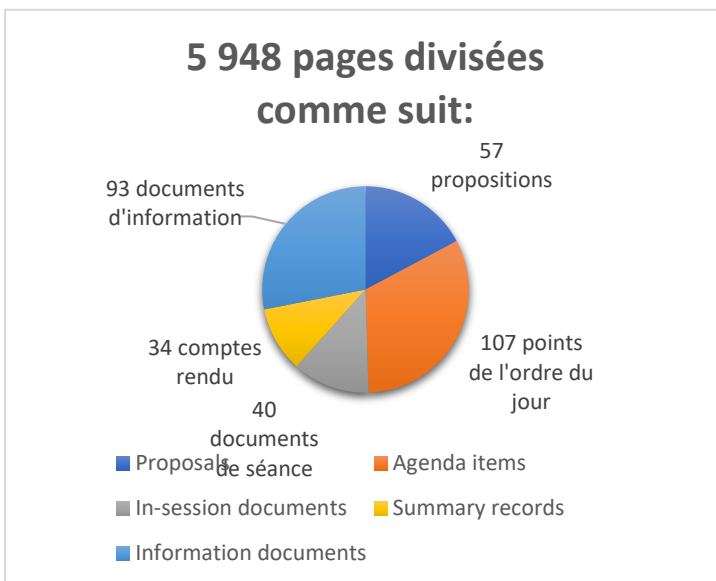
Après l'annulation de la session de la Conférence des Parties prévue à Sri Lanka, le Secrétariat a été confronté au défi que représentait l'organisation en trois mois d'une nouvelle session à Genève.

L'organisation d'une session de la Conférence des Parties comporte de nombreux aspects : inscription en ligne, distribution des documents, vérification des pouvoirs, préparation de l'infrastructure sur le lieu de réunion, interprétation, organisation d'événements parallèles, services de restauration, achat et test du matériel audiovisuel et d'un système de vote sécurisé, et bien d'autres tâches encore. Lors de la CoP18, le site (Palexpo, Genève, Suisse) a accueilli 1 694 délégués de 170 Parties et 213 organisations ayant statut d'observateur.



*Délégués pendant la session de la CoP18 à Genève, Suisse.*  
[© IISD/ENB | Kiara Worth.](#)

### Documentation de la CoP



Au-delà de la logistique, le travail d'organisation des sessions commence plusieurs mois à l'avance avec la préparation de la documentation officielle des réunions.

Le Secrétariat doit respecter des délais serrés avec un volume important de documents à produire et s'engage à fournir aux Parties toute la documentation nécessaire en temps voulu dans les trois langues officielles de la Convention : l'anglais, le français et l'espagnol.

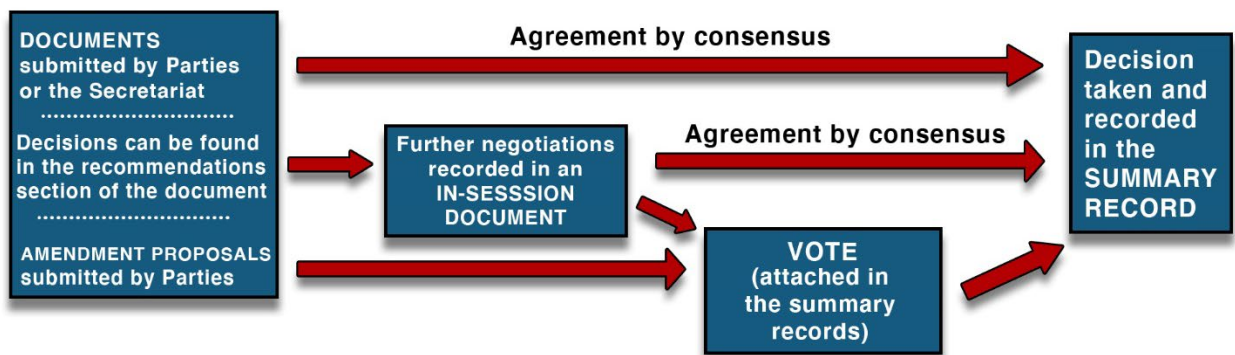
Pour la CoP18, les délégués ont dû lire un total de 5 948 pages de documents relatifs aux 107 points de l'ordre du jour discutés lors de la session.

La documentation est essentielle pour comprendre le déroulement d'une CoP et la manière dont elle prend ses décisions.

Les décisions sont d'abord présentées dans des documents de travail ou des propositions d'amendement. Dans les documents de travail de la CoP, le texte des projets de décision se trouve généralement dans la section des recommandations. L'option préférée est que la CoP prenne des décisions par consensus : soit sur la proposition originale, soit sur une proposition révisée après quelques négociations et présentée oralement ou sous la forme d'un document de séance. S'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, la question est soumise à un vote à la majorité des deux tiers.

## **HOW DOES THE CoP TAKE A DECISION?**

### **Understanding the CoP documentation**



Les accords sont consignés dans les comptes rendus. Ces accords doivent ensuite être adoptés définitivement lors d'une séance plénière de clôture de la CoP et leur adoption ou leur rejet est également consigné dans un compte rendu.

Trois types de décisions peuvent être adoptées par la Conférence des Parties :

- Amendement apportés aux Annexes de la Convention : Les Parties ajoutent des espèces aux Annexes de la Convention, ou les suppriment, ou encore déplacent des espèces d'une Annexe à l'autre.
- Les résolutions, qui fournissent des orientations à long terme sur l'application de la Convention.
- Les décisions, qui décrivent des actions à court terme à entreprendre entre deux sessions de la Conférence des Parties et sont normalement adressées au Comité permanent, au Comité pour les animaux, au Comité pour les plantes, au Secrétariat ou aux Parties.

Lors de la CoP18, les Parties ont adopté ou révisé 357 décisions et 36 résolutions, ce qui porte à 100 le nombre total de résolutions actuellement en vigueur.



## Section IV : Annexes

### Journée mondiale de la vie sauvage (2019)

En mars 2013, lors de la 16e session de la Conférence des Parties, qui a coïncidé avec le 40e anniversaire de la Convention, les Parties ont adopté une résolution invitant toutes les Parties et l'Assemblée générale des Nations Unies à envisager de déclarer le 3 mars, date à laquelle la CITES a été signée en 1973, comme **Journée mondiale de la vie sauvage**.



**WORLD  
WILDLIFE DAY  
3 MARCH**

Le 20 décembre 2013, lors de sa 68e session, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a accepté cette proposition et a déclaré le 3 mars Journée mondiale de la vie sauvage, une célébration annuelle qui serait utilisée pour se réjouir et sensibiliser les populations aux animaux et plantes sauvages du monde entier.

La résolution de l'AGNU a désigné le Secrétariat de la CITES comme principal facilitateur des manifestations mondiales organisées en l'honneur de cette journée spéciale pour la faune et la flore sauvages inscrite au calendrier des Nations Unies. La Journée mondiale de la vie sauvage est devenue l'un des événements annuels les plus importants consacrés aux espèces sauvages.

Chaque année, la Journée mondiale de la vie sauvage est organisée autour d'un thème principal, célébrant une espèce particulière, un groupe d'espèces ou un aspect singulier de notre relation avec les espèces sauvages. En 2019, le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage était **La vie sous l'eau**, un appel à la sensibilisation aux innombrables espèces de poissons, de mammifères, de coraux, de mollusques et aux nombreuses autres formes de vie qui peuplent nos océans.



Les célébrations visaient à attirer l'attention sur la valeur inestimable des espèces et des écosystèmes marins et côtiers. Plus de 3 milliards de personnes dépendent de ces espèces, de ces écosystèmes et des ressources qui garantissent leur existence. De manière alarmante, la vie sous l'eau est confrontée à nombre de menaces, dont l'une est une source de préoccupation majeure pour la CITES, à savoir son exploitation non durable pour alimenter le commerce international. Plus de 30 % des

stocks de poissons marins commercialisés sont surexploités.

Le Secrétariat, avec ses partenaires du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a organisé un événement de haut niveau au Siège des Nations Unies à New York, auquel ont participé des délégués des États membres de la Convention, des défenseurs de l'environnement et des experts de la vie marine.

De retour à Genève, le Secrétariat s'est associé au Geneva Environment Network (GEN) pour organiser un autre événement de haut niveau au Siège européen de l'ONU.



*À l'écran : la Secrétaire générale de la CITES s'exprime lors d'un événement de haut niveau célébrant la Journée mondiale de la vie sauvage au Siège de l'ONU à New York.*

Dans le cadre des activités de la Journée mondiale de la vie sauvage, le Secrétariat et le PNUD se sont associés à Jackson Wild (anciennement connu sous le nom de Jackson Hole WILD) pour une présentation internationale de films, le Living Oceans Film Showcase, ayant pour thème les espèces marines, au cours de laquelle des cinéastes talentueux ont soumis plus de 200 œuvres. Le Secrétariat et le PNUD ont également été rejoints par le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) pour organiser un concours artistique pour la jeunesse ; des centaines d'enfants ont pris leurs crayons, leurs planches à dessin et leurs pinceaux pour créer de magnifiques œuvres d'art célébrant toutes les formes de vie marine.



*Lauréat du concours artistique pour la jeunesse 2019 : 'L'Océan dans 500 ans', par Valerie Dou.*

Indépendamment des événements officiels directement organisés par le Secrétariat, la Journée mondiale de la vie sauvage a été célébrée par des gouvernements, des groupes de la société civile et des individus du monde entier ; des activités se sont déroulées dans des salles de classe, des cinémas, dans les rues, avec des rassemblements,

des expositions d'œuvres d'art et de photographie dans tous les pays, rassemblant des millions de personnes qui ont relayé le message sur les réseaux sociaux.

## Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC)

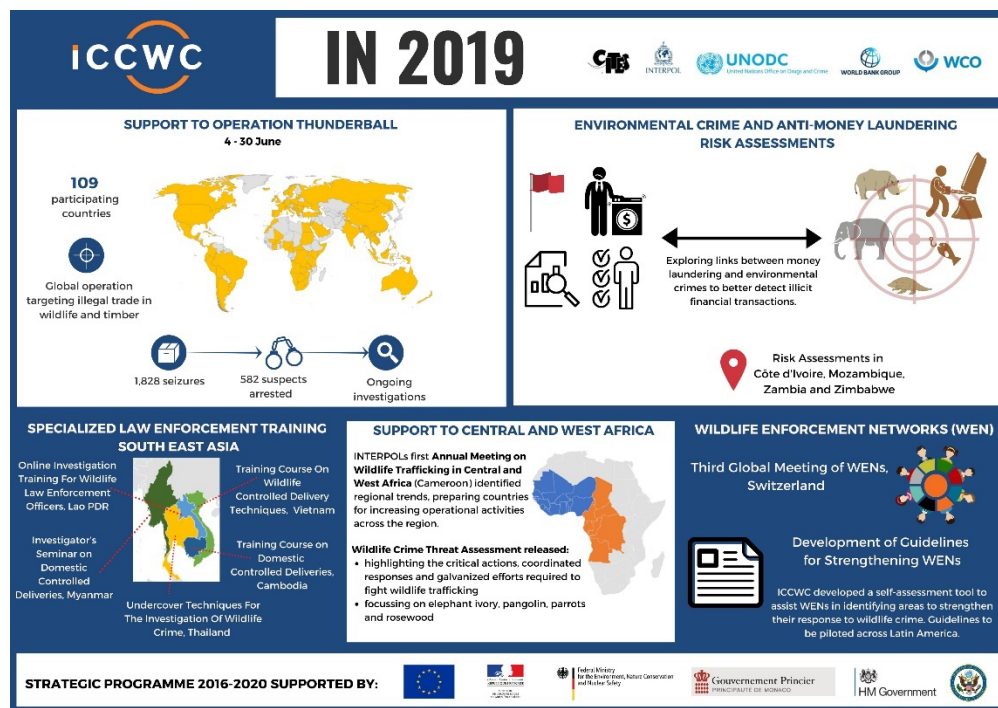
Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) est le fruit de la collaboration entre cinq organisations intergouvernementales qui s'efforcent d'apporter un soutien coordonné aux organismes nationaux chargés de la lutte contre la fraude et aux réseaux sous-régionaux et régionaux qui, au quotidien, agissent en faveur de la défense des ressources naturelles.



Les organismes partenaires de l'ICCWC sont le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Par l'intermédiaire de leurs bureaux nationaux ou régionaux respectifs, les organismes partenaires de l'ICCWC ont accès à un vaste réseau mondial qui permet au Consortium de fournir un soutien ciblé aux organes nationaux chargés de la lutte contre la fraude. Par ailleurs, les partenaires de l'ICCWC partagent leurs bases de données les plus récentes et des canaux de communication sécurisés, conçus pour être utilisés par les organismes chargés de la lutte contre la fraude.

Le Consortium est soutenu par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, Monaco, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union européenne.



*Agir pour éliminer la criminalité liée aux espèces sauvages : un bref aperçu des activités de l'ICCWC en 2019.*

Les partenaires de l'ICCWC ont envoyé un message clair sur leur engagement indéfectible à mettre fin à la criminalité liée aux espèces sauvages en 2019, avec en point d'orgue **l'opération Thunderball** : une opération douanière et policière mondiale qui a abouti à la saisie de grandes quantités de flore et de faune protégées sur tous les continents. Entre le 4 et le 30 juin, les partenaires de l'ICCWC, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ont coordonné l'opération ; la police et les administrations douanières ont ainsi mené des opérations conjointes de lutte contre la criminalité transnationale liée aux espèces sauvages et au bois dans 109 pays. Cette opération fondée sur le renseignement a permis d'identifier à l'avance les itinéraires de trafic et les points névralgiques de la criminalité ; le personnel douanier, la police et les responsables de la protection de l'environnement ont ainsi pu saisir des produits issus d'espèces sauvages protégées, allant des grands félins et des primates vivants aux espèces de bois, en passant par la faune et la flore marines et les produits dérivés tels que les vêtements, les produits de beauté, les aliments, les médicaments traditionnels et les objets artisanaux.



## Programme de Suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE) :

Le programme CITES de Suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE) est un système conçu pour suivre les tendances de l'abattage illégal d'éléphants au niveau des sites, renforcer les capacités de gestion des États de l'aire de répartition, leur fournir des informations pour les aider à prendre des décisions éclairées en matière de gestion et de lutte contre la fraude, et renforcer les capacités institutionnelles au sein de ces mêmes États pour une gestion à long terme de leurs populations d'éléphants.



Le programme dépend entièrement du soutien des donateurs. L'Union européenne (UE) a été le principal donateur qui a financé la mise en œuvre du programme MIKE en Afrique depuis son lancement en 2001 et en Asie depuis 2017. Le US Fish and Wildlife Service, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Chine ont également apporté leur appui financier au programme.

En 2019, le programme MIKE a conclu avec succès une série de programmes financés par l'Union européenne. Il s'agissait notamment d'activités soutenant la lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et le renforcement des capacités sur huit sites au centre de l'attention du programme MIKE au Cameroun, en République centrafricaine, en République-Unie de Tanzanie, au Zimbabwe, au Mozambique, en République démocratique du Congo et en Ouganda, ainsi que sur un site transfrontalier au Bénin, au Burkina Faso et au Niger. En outre, un nouvel accord a été signé entre l'UE et le Secrétariat de la CITES pour soutenir la mise en œuvre de MIKE en Afrique.



*© Madiba.de African Inspiration, via Unsplash.*

Sous l'égide du Secrétariat, l'Unité centrale de coordination MIKE (CCU MIKE) a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, Division de la Science, pour élaborer la base de données en ligne MIKE qui, à la fin de 2019, comprenait plus de 22 000 enregistrements soumis par les États participants de l'aire de répartition.

L'UCC MIKE a en outre collaboré avec le Southern African Wildlife College pour

élaborer du matériel de formation afin de soutenir la mise en œuvre de deux nouveaux modules de formation et de normaliser la formation sur l'ensemble du réseau de sites MIKE.

En novembre 2019, une réunion régionale de MIKE regroupant tous les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique a eu lieu à Nairobi, au Kenya - la première réunion de MIKE dédiée aux États de l'aire de répartition depuis plus d'une décennie. Plus de cinquante représentants de 26 États de l'aire de

répartition de l'éléphant d'Afrique se sont réunis pour discuter des progrès réalisés dans la mise en œuvre de MIKE et des nouvelles initiatives à lancer.

La méthodologie utilisée pour calculer les tendances sous-régionales et continentales de la Proportion d'éléphants tués illégalement (PIKE) a été documentée et le code de programmation pour l'analyse de la tendance PIKE a été publié dans une notification de la CITES en août 2019 et mis gratuitement à disposition du public pour la première fois. Un examen indépendant de la méthodologie utilisée pour effectuer l'analyse de la PIKE a été effectué et une nouvelle méthodologie a été proposée pour l'analyse de la PIKE par le Groupe technique consultatif de MIKE-ETIS.

Le Secrétariat de la CITES a terminé l'examen du réseau de sites MIKE en Asie et, sur la base du processus, certains États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Asie ont indiqué que les sites MIKE existants pourraient être agrandis ou que de nouveaux sites pourraient être désignés : le Bangladesh a étendu son site MIKE existant pour inclure les forêts de Chittagong, Chittagong Hill Tracts et Cox's Bazar ; le Myanmar a proposé deux nouvelles zones, la réserve forestière de Myinttaya et Yakhaine Yoma ; et le Viet Nam a proposé le parc national de York Don.

## Programme CITES sur les espèces d'arbre (CTSP) :

Le Programme CITES sur les espèces d'arbres a pour objectif de fournir une aide financière directe à des Parties afin qu'elles prennent des mesures de conservation et de gestion propres à assurer que leur commerce de bois, d'écorces, d'extraits et autres produits d'espèces inscrites à la CITES est durable, légal et traçable. Plus de 900 espèces d'arbres à valeur commerciale sont actuellement inscrites aux Annexes de la CITES.

En 2017, le Secrétariat de la CITES et l'Union européenne (UE) ont annoncé leur collaboration dans le cadre d'un projet de gestion durable des espèces d'arbres inscrites à la CITES, que l'Union européenne a financé en réservant une somme de 7 millions d'euros pour soutenir ce qui allait devenir le programme CTSP.



Le Programme CITES sur les espèces d'arbres a été chargé de sélectionner et de soutenir financièrement 17 projets de conservation et de gestion de huit espèces d'arbres et de deux genres inscrits à la CITES, y compris des espèces de bois de rose d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes. Au total, la portée géographique du CTSP englobe 22 pays - 4 en Asie, 12 en Afrique et 6 en Amérique centrale et du Sud, et dans les Caraïbes.

PROGRAMME SUR LES ESPÈCES D'ARBRES CITES  
PROGRAMA CITES SOBRE ESPECIES DE ÁRBOLES  
CITES TREE SPECIES PROGRAMME



En travaillant au renforcement de leurs capacités dans des domaines clés de la mise en œuvre, tels que la formulation des avis de commerce non préjudiciable, la lutte contre la fraude, le marquage et la traçabilité, ainsi que l'identification des produits de l'arbre, le Programme vise à garantir que ces États peuvent maintenir leur commerce de bois, d'écorce, d'extraits et d'autres produits connexes dans la légalité, la durabilité et la traçabilité.

À partir de juin 2019, toutes les Parties bénéficiant d'un financement au titre du CTSP devaient mettre en œuvre leurs projets, et 15 des 17 Parties ont reçu leurs premiers fonds de la CITES au 31 décembre - deux autres Parties devant recevoir leurs fonds au début de 2020.

En 2019, le Secrétariat a organisé une session régionale pour la région Afrique et, dans le même temps, a dispensé une formation sur le fonctionnement de la Convention pour les espèces d'arbres, en se concentrant sur la formulation des avis de commerce non préjudiciable et d'autres aspects

clés du travail des Parties sur les espèces d'arbres et dans le cadre du Programme CITES sur les espèces d'arbres.

En août, la [quatrième session du Comité consultatif \(CC\) du Programme sur les espèces d'arbres CITES](#) a eu lieu en marge de la CoP18 de la CITES. Lors de la CoP18, le Secrétariat a également présenté un rapport sur le CTSP. Le CC s'est encore réuni en décembre lors de la [55e session du Conseil international des bois tropicaux](#).

Finalement, pendant une bonne partie de l'année 2019, l'équipe du CTSP a travaillé à l'élaboration d'un site Web dédié au Programme dans les trois langues de travail de la Convention (anglais, français et espagnol), grâce à un financement de l'Union européenne ; le Secrétariat a annoncé que le site serait lancé en février 2020.